

AVIS D'EXAMEN

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise pour les Centres de Gestion des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade

d'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2025

Catégorie B

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.</p> <p>En vertu de ces dispositions, les candidats doivent, pour l'examen organisé en 2025, remplir ces conditions au 31/12/2026.</p> <p>Les candidats doivent, en outre, justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p><u>Epreuve écrite :</u></p> <p>16 janvier 2025</p> <p>Le détail de cette épreuve peut être consulté sur la brochure de l'examen, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération</p>	<p><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></p> <p>du 17 septembre au 23 octobre 2024 inclus</p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg68.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat.</p> <p><u>DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :</u></p> <p>31 octobre 2024</p> <p>Le candidat devra, à partir de son espace sécurisé, cocher la case « j'ai lu, j'approuve et je signe mon formulaire d'inscription » avant de cliquer sur le bouton « <u>valider mon inscription</u> ».</p> <p>En l'absence de cette validation en ligne de l'inscription dans les délais, soit au plus tard le 31 octobre 2024, 23h59 dernier délai, la préinscription en ligne sera annulée.</p>